



**SUBVENTION KIT SATELLITE
FORMULAIRE DE DEMANDE**

Formulaire à remplir en lettres capitales

Je soussigné(e) :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

N° TELEPHONE :

Demande à bénéficier de la subvention du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes pour l'acquisition et l'installation d'un kit de connexion satellite pour mon logement ou mon local professionnel situé à l'adresse suivante :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

N° TELEPHONE :

J'atteste sur l'honneur :

- ✓ avoir été inscrit sur le réseau hertzien du Pays des Cévennes entre le 1er janvier et 31 décembre 2015,
- ✓ que l'habitation / l'entreprise / la collectivité ou l'EPCI objet de cette demande est situé en zone blanche et ne dispose pas d'un accès internet Haut Débit ,
- ✓ avoir vérifié auprès des Fournisseurs d'accès Internet que ce site n'est éligible à aucune offre ADSL,
- ✓ avoir vérifié ou fait vérifier la faisabilité technique d'une installation satellite,
- ✓ ne pas avoir déjà bénéficié de cette aide (une subvention par foyer et par adresse),
- ✓ Répondre aux critères d'éligibilité tels que définis dans les conditions générales.

Je fournis OBLIGATOIREMENT les pièces suivantes, établies en mon nom :

- ✓ une copie de la facture d'achat du kit de connexion internet par satellite, sur laquelle figure l'adresse du logement ou local professionnel concerné
 - ✓ une copie de la facture d'installation du kit de connexion internet par satellite, sur laquelle figure l'adresse du logement ou local professionnel concerné
 - ✓ une copie de la première facture d'abonnement mensuel du fournisseur d'accès satellite, sur laquelle figure l'adresse du logement ou local professionnel concerné
 - ✓ pour un logement, un justificatif de domicile établi en mon nom
 - ✓ pour un site professionnel, un justificatif de l'activité de l'entreprise dans le local concerné
 - ✓ une photo de l'installation permettant d'identifier le logement ou local sur lequel l'installation a été faite,
 - ✓ un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) pour le versement de la subvention
- J'ai bien noté que cette offre n'est valable qu'une seule fois, par foyer ou professionnel, et par site concerné.**
- Je m'engage à ne pas transférer l'équipement de raccordement satellite à une autre adresse que celle faisant l'objet de cette demande.**
- J'ai pris connaissance des conditions générales ci dessous.**

Fait à,

Le,

Nom et Signature du demandeur :

Cadre réservé au SMPC :

La demande et pièces justificatives doivent être adressées à :

Syndicat Mixte du Pays des Cévennes

Service Haut Débit

1675 chemin de Trespeaux

30100 Alès

Depuis 2007, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est engagé dans une démarche de désenclavement numérique des usagers situés en zone blanche de son territoire, par la création d'un réseau hertzien Haut Débit. Pour des raisons techniques, l'exploitation de ce réseau est suspendue à compter du 1er Août 2015. Le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes souhaite accompagner les abonnés de ce réseau vers l'alternative satellite lorsqu'elle est la seule technologie disponible aux usagers.

Cette démarche se matérialise par l'attribution d'une aide financière de 200 € maximum par foyer pour l'achat et l'installation d'un kit satellite entre le 1er janvier et 31 décembre 2015. Cette aide financière ne pourra dépasser les frais réellement engagés par le demandeur pour l'achat et l'installation du kit satellite.

Critères d'éligibilité :

Pour bénéficier de l'aide, les demandeurs doivent remplir les conditions suivantes :

- ✓ Avoir son d'habitation ou son local professionnel situé sur une zone blanche du territoire du Pays des Cévennes,
- ✓ Ne pas disposer déjà d'un accès internet haut débit,
- ✓ Ne pas bénéficier de services alternatifs d'accès internet grand public haut débit autrement que par la technologie satellitaire
- ✓ Etre enregistré sur le réseau hertzien Haut débit du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes à compter du 1er janvier 2015,

Dépenses éligibles :

- ✓ L'achat d'un kit satellite composé de l'ensemble des trois éléments :
 - une antenne de réception des signaux satellitaires,
 - une tête de réception/émission de signaux internet satellitaires,
 - un équipement électronique dit « modem » permettant le branchement direct d'un ordinateur ou d'un routeur
- ✓ Seuls les achats et installations facturés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2015 seront éligibles.
- ✓ Les seuls frais d'installation, hors achat du kit satellite, ne sont pas éligibles.

Modalités de versement de l'aide :

Le montant de l'aide est plafonné à 200 € par foyer, la subvention sera versée sous forme d'un remboursement des frais engagés sur présentation des pièces justificatives et factures acquittées.

Responsabilité du demandeur :

Il appartient au demandeur de vérifier que l'ensemble des critères d'éligibilité sont respectés.

Le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des éventuels dysfonctionnements qui pourraient intervenir avec le fournisseurs d'accès internet.